



# DU PRÉSIDENT DU JURY AU PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES ORGANISATEUR EN 2018

DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ANIMATEUR PRINCIPAL

TERRITORIAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE AU TITRE DE L'AVANCEMENT DE GRADE

en partenariat avec les Centres de Gestion de la Région Nouvelle-Aquitaine

# **SOMMAIRE**

I – LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL	page 3
II – LES ÉPREUVES DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL	page 3
A) L'épreuve écrite	page 3
1. Description de l'épreuve écrite	
1.1. Sur la forme	
2. Analyse des résultats	. •
3. Données statistiques sur les candidats présents	
<b>3.1.</b> Le nombre de candidats inscrits, présents et le taux d'ak	
<b>3.2.</b> L'origine géographique des candidats présents	
<b>3.3.</b> Le niveau d'études des candidats présents	
<b>3.4.</b> La préparation à l'examen professionnel des candidats p	
<b>3.5.</b> La répartition Hommes/Femmes et la moyenne d'âge de	
<b>3.6.</b> Le nombre de présentation à l'examen professionnel	
B) L'épreuve orale d'admission	Page 7
1. Description de l'épreuve orale d'admission	page 7
1.1. Sur la forme	
<b>1.2.</b> Sur le fond	page 7
2. Analyse des résultats	page 9
III – LE PROFIL DES CANDIDATS ADMIS	page 10
1. L'origine géographique des candidats admis	page 11
2. Le niveau d'études des candidats admis	page 11
3. La préparation à l'examen professionnel des candidats admi	
4. La répartition Hommes/Femmes et la moyenne d'âge des ca	ndidats admis page 11
5. Le nombre de présentation à l'examen professionnel	page 12
IV – LES CHIFFRES "CLÉS" À RETENIR SUR CETTE SESSION	nage 12

### I. LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

Le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques a organisé en 2018 l'examen professionnel d'accès au grade d'animateur principal territorial de 1<sup>ère</sup> classe au titre de l'avancement de grade en partenariat avec les Centres de Gestion de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Cet examen professionnel comporte deux épreuves :

- une épreuve écrite affectée d'un coefficient 1,
- une épreuve orale affectée d'un coefficient 2.

La réglementation prévoit que :

- toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves (écrite ou orale) entraîne l'élimination du candidat,
- Un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne de ses notes aux épreuves (écrite + orale) est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants. En outre, il appartient au jury de fixer le seuil d'admission.

#### II. LES ÉPREUVES DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

#### A. L'ÉPREUVE ÉCRITE

L'épreuve écrite s'est déroulée le jeudi 20 septembre 2018 dans les locaux du Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques à PAU. **20 candidats** se sont présentés à cette épreuve écrite sur 25 candidats inscrits.

#### 1. Description de l'épreuve écrite

Elle consiste en "la **rédaction d'un rapport** à partir des éléments d'un dossier portant sur **l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales**, assorti de **propositions opérationnelles**. (Durée : trois heures ; coefficient 1).

Le sujet, élaboré par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne, portait sur l'accueil des migrants et plus précisément sur la mise en place d'un accompagnement à destination des familles.

Il est consultable sur le site <u>www.cdg-64.fr</u> – rubrique "concours et examens" puis "Comptes rendus et annales".

#### 1.1. Sur la forme

#### Pour cette épreuve, le candidat doit :

- structurer le rapport (introduction brève avec annonce de plan, organisation du développement en parties et sous-parties, conclusion brève);
- proposer deux parties distinctes :
  - <u>une première partie</u>, exclusivement rédigée à l'aide des éléments du dossier qui informe, de manière fiable et structurée, le destinataire sur les problématiques essentielles du sujet (cadre juridique, contraintes techniques et financières, etc.);
  - <u>une seconde partie</u> qui propose des solutions opérationnelles, réalistes et adaptées au contexte, en valorisant certaines informations du dossier et en faisant appel à ses propres connaissances ;
- rédiger intégralement son devoir avec une attention particulière quant à l'orthographe et la syntaxe (cinq à six pages sont nécessaires et suffisantes);
- savoir gérer le temps de l'épreuve.

#### 1.2 Sur le fond

#### Le candidat est évalué sur sa capacité à :

- analyser une commande et un dossier afin d'en identifier les éléments utiles au traitement du sujet et informer le destinataire de manière fiable et structurée;
- mobiliser des connaissances professionnelles pour élaborer des propositions opérationnelles ;
- organiser méthodiquement les informations nécessaires à la rédaction du rapport ;
- produire en temps limité un document synthétique parfaitement compréhensible.

#### Sur la partie informative, le candidat doit éviter de :

- restituer les informations de manière allusive ou faire référence aux textes pour se dispenser d'en exprimer le contenu,
- faire apparaître des références aux documents dans le rapport (document 1, document 2...),
- présenter succinctement et successivement les documents du dossier sans les agencer autour d'un plan.

#### Sur la partie propositions, le candidat doit :

- exploiter le dossier et valoriser les informations,
- faire appel à ses propres connaissances,
- dégager des solutions réalistes, adaptées au contexte, en précisant le cas échéant les conditions et les moyens de leur réalisation : mode de gestion du projet, étapes du projet, moyens à mobiliser, contraintes...

Un rapport qui se contenterait de résumer successivement les différents documents ou qui se livrerait à un commentaire composé à partir des documents du dossier ne répondrait pas aux exigences de l'épreuve.

#### 2. Analyse des résultats

Les correcteurs soulignent que le sujet :

- s'inscrivait incontestablement dans l'actualité,
- traitait d'une problématique nouvelle et inhabituelle pour des agents de la filière animation,
- permettait de juger des compétences professionnelles des candidats, notamment au travers des propositions opérationnelles présentées.

<u>Sur la partie informative"</u>, les correcteurs constatent que l'exercice de synthèse a été plutôt bien maîtrisé :

- la quasi-totalité des devoirs est bien structurée (élaboration d'un plan, raisonnement clair) ;
- les documents ont été bien exploités (valorisation des informations du dossier, bonne présentation du contexte, compréhension des enjeux...).

#### Sur la partie "propositions", les correcteurs relèvent :

- un manque de structuration et de consistance :
  - les propositions opérationnelles sont listées ou juste citées,
  - elles sont souvent trop généralistes et peu pertinentes,
- une démarche de projet non maîtrisée,
- des difficultés de positionnement (en l'occurrence en tant que directeur de centre social).

#### Globalement, les correcteurs précisent que :

- le niveau en orthographe est correct,
- la méthodologie sur la partie "propositions" n'est pas acquise,
- la gestion du temps est à améliorer.

Les correcteurs ajoutent que les candidats ne doivent pas perdre de vue :

- que le rapport est un réel outil d'aide à la décision pour son destinataire (Ici, l'élu),
- qu'ils visent, par le biais de cet examen professionnel, des postes à responsabilités sur lesquels on attend d'eux qu'ils soient force de propositions.

#### Les correcteurs communiquent le bilan suivant :

Nombre de candidats	Notes éliminatoires	Note >5/20 et <10/20	Notes >= 10/20	Note la plus basse	Note la plus haute	MOYENNE
20	2	9	9	4	13	9 / 20

#### 3. Données statistiques sur les candidats présents

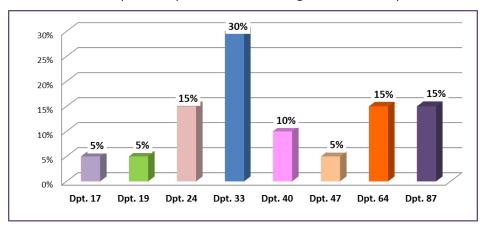
Les statistiques présentées sont élaborées sur la base des éléments déclarés par les candidats au moment de leur inscription.

#### 3.1 Le nombre de candidats inscrits, présents et le taux d'absence

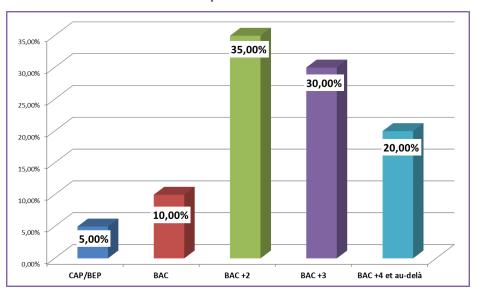
CANDIDATS INSCRITS	CANDIDATS PRÉSENTS	TAUX D'ABSENTS
25	20	20 %

#### 3.2 L'origine géographique des candidats présents

Tous les candidats présents proviennent de la région Nouvelle-Aquitaine :

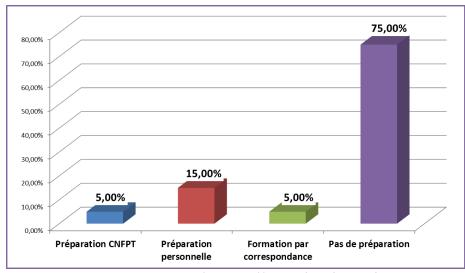


#### 3.3 Le niveau d'études des candidats présents



85 % de candidats possèdent au moins un BAC + 2.

#### 3.4 La préparation à l'examen professionnel des candidats présents



25 % des candidats déclarent s'être préparés aux épreuves.

#### 3.5 La répartition Hommes/Femmes et la moyenne d'âge des candidats présents

Hommes	45 %
Femmes	55 %
Moyenne d'âge	42 ans (de 37 ans à 60 ans)

#### 3.6 Le nombre de présentation à l'examen professionnel

Tous les candidats présentent cet examen professionnel pour la première fois.

#### B. L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Les membres du jury se sont réunis le 19 octobre 2018 afin d'examiner les résultats de l'épreuve écrite. **Deux candidats** ont obtenu une note éliminatoire (note inférieure à 5/20). **18 candidats** ont donc été convoqués pour présenter l'épreuve orale d'admission.

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée les **jeudi 8 et vendredi 9 novembre 2018** au Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques à PAU.

#### 1. Description de l'épreuve orale d'admission

Elle consiste en un "entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience et se poursuivant par des questions permettant d'apprécier ses connaissances professionnelles, ses capacités d'analyse et de réflexion ainsi que sa motivation et son aptitude à exercer des missions d'encadrement". (Durée totale de l'entretien : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 2).

#### 1.1. Sur la forme

Cette épreuve, d'une durée totale de <u>vingt minutes</u>, est composée de deux phases **réparties réglementairement comme suit** :

- cinq minutes au plus pour l'exposé du candidat sur son expérience professionnelle,
- quinze minutes d'entretien sous forme de questions/réponses pour apprécier le niveau des connaissances professionnelles du candidat, ses capacités d'analyse et de réflexion ainsi que sa motivation et son aptitude à exercer des missions d'encadrement.

#### 1.2. Sur le fond

Partie "Exposé":

L'exposé doit permettre au candidat de mettre en avant les acquis de son expérience tout au long de son parcours professionnel.

#### Le candidat doit :

- rendre compte de son expérience professionnelle acquise dans la Fonction Publique et/ou dans le secteur privé ou associatif, auprès de publics variés,
- valoriser les compétences acquises au cours de son parcours professionnel,
- présenter un exposé clair, construit, qui dépasse la simple énumération chronologique;
- équilibrer ses propos entre les différents points abordés au cours de l'exposé, notamment si le candidat choisit aussi de rendre compte de sa formation (initiale, continue, stage),
- respecter le temps imparti de 5 minutes (un exposé trop long ou, à l'inverse, trop court est pénalisé).

#### Partie "entretien":

L'entretien a pour but d'évaluer l'adéquation du profil du candidat et de ses compétences professionnelles par rapport aux exigences attendues sur le grade d'animateur principal territorial de 1<sup>ère</sup> classe et non pas de procéder exclusivement à une évaluation de ses connaissances. Le candidat est donc évalué sur :

#### Ses connaissances professionnelles :

- connaissances techniques et réglementaires : le cadre législatif, les dispositifs, les politiques publiques, les méthodes et moyens pédagogiques dans le cadre d'activités d'animation, le projet éducatif et pédagogique, les techniques d'accueil...
- connaissance des missions d'un animateur principal territorial de 1<sup>ère</sup> classe : domaines d'intervention, différents types de postes et de publics, niveau de responsabilité, niveau d'expertise exigé, positionnement hiérarchique et fonctionnel...
- connaissance de l'environnement territorial : les grands principes de la Fonction Publique Territoriale (sens du service public, droits et obligations des fonctionnaires), le fonctionnement des collectivités territoriales (organisation, organes délibérants), notions budgétaires...

#### <u>Ici, seront attendues de la part du candidat</u> :

- des connaissances théoriques mais également des connaissances plus professionnelles et des savoir-faire en matière d'animation. Les questions posées au candidat pourront être liées à son domaine d'activité, (notamment suite à son exposé) mais également être élargies à d'autres domaines;
- des connaissances sur l'environnement professionnel, notamment des connaissances minimales des collectivités territoriales. <u>Les questions pourront porter sur les thèmes suivants</u> (ces thèmes sont donnés à titre indicatif et ne sauraient constituer un programme réglementaire dont le candidat pourrait se prévaloir):
  - les collectivités territoriales et leurs établissements publics : leurs organes, leur organisation, leurs principales compétences...,
  - la démocratie locale,
  - l'intercommunalité,
  - les droits et obligations des fonctionnaires,
  - la filière animation (métiers, missions...),
  - notions de base en matière de finances publiques locales,
  - les moyens juridiques d'action des collectivités (marchés publics, partenariat public-privé...),
  - les modes de gestion des services publics,
  - les relations entre l'administration et les administrés,
  - l'accessibilité des services publics,
  - les instances du dialogue social...

#### Sa capacité d'analyse et de réflexion

- capacité à analyser son parcours, ses expériences, ses compétences et à démontrer en quoi elles seront utiles dans l'exercice de ses nouvelles missions d'animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- prise de recul, argumentation, réalisme,
- examen des questions sous différents angles et points de vue,
- dynamisme, curiosité intellectuelle et ouverture d'esprit...

Le candidat devra faire preuve d'une certaine maturité et réflexion professionnelles.

#### Son aptitude à exercer des missions d'encadrement

- Aptitudes managériales: connaissance des principaux outils de la Gestion des Ressources Humaines, des techniques et des modes de gestion et d'organisation d'une équipe, de gestion des conflits...
- Aptitudes en matière de coordination, de conduite de projets, de communication : capacité à assumer des responsabilités, à proposer, à déléguer, rendre compte...

#### Sa motivation à exercer les missions d'un animateur principal de 1ère classe

Les membres du jury doivent s'assurer que le candidat est réellement motivé et prêt à exercer les responsabilités qui lui seront confiées, qu'il dispose d'un réel potentiel pour prétendre à cet avancement de grade et qu'il est apte à assumer les missions d'un futur animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe, au travers de :

- sa projection dans ses futures fonctions d'animateur principal territorial de 1ère classe,
- sa préparation à l'examen professionnel, sa volonté de suivre des formations d'initiation ou de perfectionnement dans des domaines particuliers,
- sa sensibilisation aux questions d'actualité,
- son intérêt pour le service public local...

#### 2. Analyse des résultats

Pour la partie "Exposé" :

<u>Les membres du jury constatent que</u>, pour une grande majorité de candidats, les exposés sont insuffisamment préparés :

- les exposés sont trop longs : ils dépassent amplement la durée réglementaire des cinq minutes,
- la présentation n'est pas structurée et manque de clarté. Or, proposer un plan et le suivre faciliterait la compréhension de l'exposé.

Les membres du jury regrettent le manque de sérieux de certains candidats dans la préparation des exposés, d'autant plus qu'il s'agit d'agents de catégorie B occupant bien souvent des fonctions de cadres.

#### Pour la partie "Entretien" :

#### Les membres du jury ont rencontré :

#### Des candidats d'un bon niveau avec :

- des connaissances solides sur tous les champs liés à l'animation,
- de bonnes capacités de réflexion,
- une bonne maîtrise du cadre institutionnel et de l'organisation des collectivités territoriales.

#### Des candidats en difficultés présentant :

- des lacunes sur le champ institutionnel : les connaissances sur l'environnement territorial sont confuses ou imprécises, voire inexistantes pour certains d'entre eux,
- des faiblesses sur le champ professionnel : les connaissances techniques fondamentales ne sont pas maîtrisées. Les candidats n'ont pas de vision au-delà de leur propre domaine d'activité.

#### Les membres du jury conseillent à ces derniers :

- de réviser l'ensemble des champs de compétences liés à l'animation,
- de maîtriser les bases sur l'environnement territorial et sur l'organisation des collectivités territoriales,
- d'apporter des réponses plus concises en s'appuyant davantage sur leurs connaissances et compétences,
- de manifester plus de curiosité pour acquérir de nouvelles connaissances.

<u>Les membres du jury confirment</u> le niveau hétérogène sur cette épreuve par les chiffres suivants :

Nombre de candidats présents à l'épreuve orale	Notes éliminatoires	Note >5/20 et <10/20	Notes >= 10/20	Note la plus basse	Note la plus haute	Moyenne /20	Seuil d'admission
15	0	5	10	6	18	11,53	10/20

#### III. LE PROFIL DES CANDIDATS ADMIS

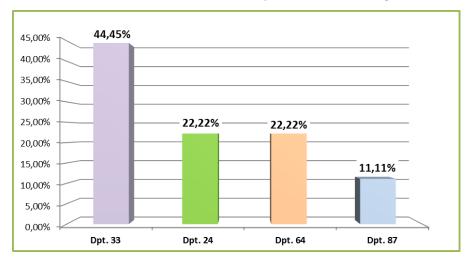
À l'issue des délibérations du jury du vendredi 9 novembre 2018 :

- 9 candidats ont été déclarés admis avec une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20,
- 6 candidats ont eu une moyenne générale inférieure à 10/20,
- 3 candidats ne sont pas présentés à l'épreuve orale.

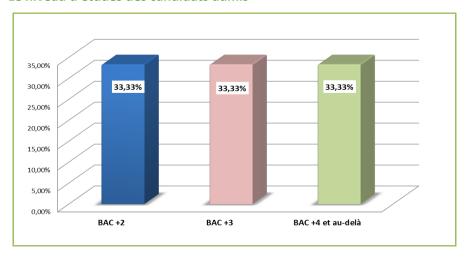
Ci-après, des éléments statistiques concernant les candidats admis.

#### 1. L'origine géographique des candidats admis

Tous les candidats admis sont issus des départements de la Région Nouvelle-Aquitaine :



#### 2. Le niveau d'études des candidats admis



#### 3. La préparation à l'examen professionnel des candidats admis

Tous les candidats admis déclarent n'avoir suivi aucune préparation à cet examen professionnel.

#### 4. La répartition Hommes/Femmes et la moyenne d'âge des candidats admis

Homme	66,67 %
Femme	33,33 %
Moyenne d'âge	42 ans (de 37 à 60 ans)

#### 5. Le nombre de présentation à l'examen professionnel

Tous les candidats présentent cet examen professionnel pour la première fois.

## IV. LES CHIFFRES "CLÉS" À RETENIR SUR CETTE SESSION

	ANNÉE 2018
Centres de Gestion partenaires	CDG Région Nouvelle-Aquitaine
Nombre de candidats inscrits	25
Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite	20
Taux d'absents à l'épreuve écrite	20 %
Nombre de candidats éliminés à l'issue de l'épreuve écrite	2
Nombre de candidats autorisés à présenter l'épreuve orale	18
Nombre de candidats présents à l'épreuve orale	15
Moyenne des candidats à l'épreuve orale	11,53/20
Seuil d'admission	<b>30/60</b> (10/20)
Nombre de candidats admis	9

Le présent compte-rendu et la liste d'admission seront transmis à Monsieur le Président du Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques.

Pau, le 4 décembre 2018

Le Président du jury